

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 7 avril 2022**

**N° 02**

**Objet : Approbation des**  
**Comptes de gestion 2021-**  
**Budget principal et budgets**  
**annexes**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

**Etaient représentés :**

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

**Etaient excusés :**

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Childéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 11/04/2022**

Application agréée E-Inpact.com

99\_DE-004-200067497-20220407-02\_07042022

**Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :**

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Trésorier nous a présenté les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Le montant des titres émis ainsi que des mandats ordonnancés sur l'exercice 2021, est en parfaite concordance avec nos écritures pour l'ensemble des budgets.

Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les comptes de gestion du budget principal et annexes dressés par Monsieur le Trésorier municipal,

Il vous est proposé :

- de dire que les comptes établis pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier municipal n'appellent aucune observation ni réserve.
- d'adopter les comptes de gestion pour 2021, budget principal et budgets annexes :

Abattoir Digne-Les-Bains  
 Abattoir Seyne-Les-Alpes  
 Transports Urbains  
 Barrage Vaulouve  
 Zone la Cassine  
 Zone St Pierre  
 Zone des Blâches Gombert  
 Régie EAU  
 Régie Assainissement

dont une copie des résultats de clôture est jointe au présent document.

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
 Après en avoir délibéré et procédé au vote  
 Approuve les propositions présentées  
 A l'unanimité  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

